

EDITORIAL

La raison d'être du Journal des Elections

Les élections législatives et présidentielles prévues pour le 23 janvier prochain constituent un défi pour la presse écrite centrafricaine, considérée, à tort ou à raison, comme une presse d'opinion, plus encline à se faire l'écho des querelles partisans qu'à fournir au lecteur (ou à l'électeur centrafricain) les éléments d'une information objective.

Afin de relever ce défi, cinq titres de la presse écrite privée ayant des lignes éditoriales différentes se sont engagés à mutualiser leurs ressources afin de produire un supplément de 4 pages consacré exclusivement aux différents volets du processus électoral.

Ce supplément, dont la première livraison sort en ce mois d'octobre, les candidats à cette aventure électorale, qui bénéficient de l'appui de l'Institut Panos Paris (IPP) avec le support de l'Union Européenne et de l'ONG Cordaid. Les journalistes engagés dans cette entreprise se proposent d'offrir aux lecteurs une information suffisamment complète, objective, impartiale et équilibrée pour leur permettre de comprendre le cycle électoral.

Ce faisant, ils créent sans doute les conditions de l'émergence d'une presse centrafricaine majeure, responsable et performante au service du citoyen.

Simon-Pierre N'Douba

LES TITRES

- Un point sur le déroulement du recensement par Fulgence Zeneth, coordonateur national de l'ONE
- Recensement électoral: un bilan globalement positif pour Rigobert Vondo, rapporteur général de la CEI
- Se faire recenser: un acte citoyen parfois difficile à accomplir
- De l'inscription aux listes électorales: comment ça marche?

Des nouvelles du recensement électoral à Bangui et en province



Un poste de recensement dans le quartier de Gobongo dans le 4ème arrondissement de Bangui (Source: www.radiondekeluka.org)

Démarrées avec un léger retard à Bangui et dans l'arrière-pays, les opérations de recensement électoral se poursuivent dans les postes et centres de recensement (PR/CR) créés par la coordination nationale de la Commission électorale indépendante (CEI).

A Bangui, les postes et centres de recensement (PR/CR) sont installés dans des lieux publics et accessibles à tous comme dans le 5ème arrondissement, le plus grand de la capitale.

Une faible mobilisation dans certains quartiers de Bangui

Le poste de recensement n° 9 est installé sous un manguier à côté de l'entreprise Exotica. Le président du comité de recen-

sement, Franck Bruno, parle du faible taux de participation des citoyens à cette opération. En 15 jours de recensement, on ne compte que 220 électeurs inscrits, soit une moyenne de 14,5 personnes par jour.

Des campagnes de distribution de moustiquaires qui sèment la confusion

Dans le 8^e arrondissement, les agents recenseurs du poste n°3 situé à côté du marché Combattant expliquent la faible

(suite page 2)

Brèves

Financement de l'Union Africaine aux élections de janvier 2011

L'Union Africaine (UA) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), représentés par Hawa Ahmed Youssouf, représentante de l'UA, et Bo Schack, représentant résident du PNUD en RCA, ont signé à Bangui, ce 7 octobre, un accord de financement du processus électoral en présence de Joseph Binguimalé, président de la CEI. La contribution s'élève à 50 millions de FCFA pour un budget global de 9 milliards. Le moment venu, l'UA déploiera des observateurs.

Nicolas N'dagiyé

Obo : Confusion entre recensement et réactualisation de la liste électorale dans la population

La population de la ville d'Obo traîne les pieds pour aller se faire recenser, a rapporté Radio Ndeke Luka, mardi 5 octobre 2010. Celle-ci préfère vaquer à ses occupations champêtres car elle confond le recensement électoral en cours avec la révision des listes électorales effectuée en avril 2010, a précisé la radio.

Jocelyne Acko
Prudence Mackotoua**Report du dépôt des candidatures présidentielles et législatives**

Le début du dépôt des candidatures pour la présidentielle et les législatives est reporté. Initialement prévu pour le 10 octobre, un communiqué émanant de la CEI fixe la nouvelle date au 08 novembre 2010 pour le début du dépôt des candidatures.

Selon le porte parole de la CEI, « c'est une décision consensuelle prise lors de la dernière réunion [de la CEI le] 08 octobre ».

Cette décision ramène la date du début du dépôt des candidatures à la date initialement prévue par la CEI.

Jean Bruno Gambi

(suite de la page 1)

affluence par la coïncidence de ces opérations de recensement avec la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées qui a eu lieu du 30 septembre au 2 octobre.

Certaines circonscriptions manquent de postes de recensement

Dans l'ancienne circonscription de Bimbo 3, dans l'Ombella-M'Poko, seuls 9 postes ont été installés pour le recensement lié à l'élection de 2011 contre 39 lors des élections de 2005. Cela rend le recensement plus difficile pour un grand nombre de citoyens. De plus, la situation observée pour le poste 9, qui regroupe 4 villages, est un symbole des problèmes rencontrés dans certaines communes. En 2005, chaque village avait un poste de recensement et un bureau de vote, ce qui permettait de faciliter la participation des administrés aux différentes opérations électorales. Le poste de recensement installé à la brigade de gendarmerie de PK 8 est boudée par certains habitants du secteur qui y verraient un piège destiné à faire arrêter les villageois sourds aux convocations de la gendarmerie locale.

Le problème de l'enregistrement des personnes déplacées à Bria

A Bria, dans la Haute-Kotto, peu d'électeurs s'inscrivent sur les listes électorales. En effet, ces électeurs semblent avoir le sentiment d'être oubliés par le pouvoir central. Par ailleurs, d'après radio Ndeke Luka, l'insécurité persistante dans la région expliquerait en partie cette désaffection. Bria compte un grand

nombre de personnes ayant fui les exactions de la Lord Resistance Army (LRA) dans le sud-est du pays. Le comité local de la CEI a décidé de laisser ces personnes déplacées s'inscrire alors que le Code électoral stipule qu'un citoyen doit voter et faire partie de la liste électorale dans la commune où il habite. Le problème des personnes déplacées ne semble pas avoir été résolu de manière globale par la CEI: les comités locaux semblent devoir gérer les situations de façon indépendante.

Du porte-à-porte à Bambari

Dans la préfecture de la Ouaka, d'après le témoignage de Clotilde-Emma Kotaya, journaliste à Radio Be Oko, le comité local de la CEI a décidé de faire du porte-à-porte pour pouvoir inscrire le plus grand nombre possible d'électeurs sur les listes. Cependant, ce type d'action n'est pas prévue par le Code électoral.

Le recensement se déroule de manière satisfaisante dans un grand nombre de communes

« A Gamboula, dans la préfecture de la Mambéré-Kadei, les opérations se déroulent bien: les électeurs semblent vouloir participer au vote », indiquait Florence Ganazoui-Adi, membre de la mission d'observation électorale. Cette situation semble également celle d'un grand nombre de communes. A mi-parcours, l'évaluation du déroulement des opérations de recensement est difficile à effectuer tant les situations semblent contrastées sur l'ensemble du territoire.

Cyrus-Emmanuel Sandy et Jean-Bruno Gambi

Paroles de citoyens sur les opérations de recensement**Saint Clair Maïtibané, président du bureau de Bolouna-Moussa (Nola)**

« Les gens ne venaient pas beaucoup au début. Mais nous avons contacté les chefs de village et de quartier, puis la radio locale nous a donné un coup de main pour la sensibilisation.

Aujourd'hui, même ceux de la campagne sont en train de venir s'inscrire. Nous n'avons pas assez de matériel, même pas de stylos. Certains chefs de quartier trouvent que les 5000 francs donnés mensuellement pour leur participation au recensement sont insuffisants. Mais, dans l'ensemble, les opérations se déroulent bien. »

Propos recueillis par Thierry Lingangbo,
Radio Kuli Ndunga**Un habitant du centre-ville de Bouar, souhaitant garder l'anonymat**

« Il y a déjà eu un recensement en avril 2010. Et maintenant, en octobre, on nous dit que ce qui a été fait n'était pas correct et qu'il faut recommencer.

Je ne suis pas d'accord pour refaire. Si j'ai fini avec mes occupations, peut-être j'irai me faire recenser. Chaque fois, nous votons. Mais nous ne voyons pas bien ce que font nos représentants pour nous, une fois élus. »

Propos recueillis par Armando Yaguendji,
Radio MaïgaroRetrouvez le micro-trottoir réalisé par Radio
Maïgaro à partir du 20 octobre sur
www.journal-des-elections.net

Brèves

Lancement de la caravane
du recensement électoral

La CEI a lancé une caravane de sensibilisation samedi 9 octobre 2010 à Bangui. L'objectif de cette opération est de mobiliser la population pour qu'elle s'inscrive massivement sur les listes électorales.

« J'exhorte les leaders politiques de se mobiliser pour inviter leurs militants à s'inscrire, condition pour une élection crédible, transparente et apaisée », indique Joseph Binguimalé, président de la CEI.

Fridolin Ngoulou

Bambari : les femmes musulmanes
ne semblent pas s'intéresser au
recensement électoral

A Bambari, les femmes musulmanes préoccupées par leurs activités quotidiennes, notamment leurs activités génératrices de revenus, s'intéressent peu aux opérations de recensement électoral, a indiqué, mardi 12 octobre 2010, le correspondant de Radio Ndeke Luka de cette localité. Les agents recenseurs sont obligés de faire du porte à porte, ce qui n'est pas prévu par le Code électoral.

Mermoz Kouzoukoa

Nola : forte mobilisation
communautaire pour l'inscription
sur les listes électorales

A Nola, les inscriptions sur les listes électorales avaient démarré doucement. Nola compte 27 postes de recensement. Plus de 5500 électeurs se sont déjà inscrits sur les listes électorales à la moitié de la période de recensement. Grâce aux actions de sensibilisation des chefs de quartier et des chefs de village et l'action de la radio locale Kuli Ndunga, les citoyens de la région de Nola semblent s'inscrire en masse, d'après les informations données par notre correspondant à Nola, Thierry Lingangbo, de Radio Kuli Ndunga.

Karim Bénard-Dendé

Retrouvez la correspondance de Thierry (Radio Kuli Ndunga) à partir du 20 octobre sur www.journal-des-elections.net

LE COORDONNATEUR NATIONAL DE L'ONE FAIT LE POINT SUR
LE DEROULEMENT DES OPERATIONS DE RECENSEMENTM. Zeneth dirige l'Observatoire National des Elections
(ONE). Il parle du recensement en cours dans le pays

JdE : Aujourd'hui, quelles sont les observations de l'ONE sur les opérations de recensement électoral ?

Fulgence Zeneth : Ces opérations électorales soulèvent quelques problèmes.

A Bangui, dans presque tous les postes de recensement, on note l'absence des chefs de quartier ou de village ou de leurs représentants comme prévu par la loi; l'absence notable des partis politiques dans les postes de recensement à Bangui et dans les provinces ou encore l'absence de l'encre indélébile dans tous les postes visités.

L'absence d'observation de la procédure du recensement décrite à l'article 27 du Code électoral est aussi relativement fréquente. Par exemple, à Mobaye, les observateurs de l'ONE ont noté que certains agents recenseurs recourent aux cahiers de recensement produits par des chefs de village sans la présence des électeurs potentiels. D'autres agents recenseurs procèdent à l'inscription des électeurs sur la base des carnets de vaccination, tandis que d'autres inscrivent les potentiels électeurs sur la base des témoignages verbaux de chefs au lieu des témoignages écrits et signés.

JdE : Avez-vous constaté des interventions des autorités locales dans le processus de recensement ?

Nous avons constaté l'intervention de certaines autorités administratives dans le fonctionnement de certains comités locaux de la CEI : le représentant des pouvoirs publics au sein de la CEI locale de Zangba, qui occupe le poste de rapporteur adjoint, a été remplacé sur intervention du sous-préfet de Mobaye. A Bangui, les observateurs ont noté la circulation de deux types de cartes d'électeurs délivrées actuellement comme récépissé provisoire et aussi quelques cas de tentative de fraude.

Propos recueillis par Nicolas N'dagiyé



Fulgence Zeneth, coordinateur national de l'ONE (source Médias Plus)

Recensement électoral : bilan globalement positif pour
Rigobert Vondo, rapporteur général de la CEI

JdE : Est-ce que les dysfonctionnements relevés par certains observateurs sont partagés par la CEI et quelles mesures a-t-elle prises pour les corriger ?

R. Vondo : Il existe un grand nombre de griefs, mais je puis vous dire, puisque vous parlez de bilan partiel, qu'il est globalement positif. Bien sûr, il y a des manquements. Prenons le cas de ce que vous appelez insuffisance des postes de recensement : nous avons travaillé sur la base du nombre des postes de 2005. La population a augmenté, il y a eu des déplacés. Cela a amené les agents recenseurs à créer des nouveaux postes. Tous les postes n'ont pas été budgétisés, mais le gouvernement a pris sur lui de payer le différentiel.

Sur le plan du matériel, on a eu du retard dans la livraison des matériels électoraux du fait que le prestataire qui a été choisi

n'a pas répondu à nos attentes. Cela a entraîné quelques dysfonctionnements qui ont été corrigés sur le terrain grâce à l'implication d'un comité de liaison qui orchestre la coordination avec l'ensemble des préfectures. Ce comité de liaison présente ensuite les problèmes au bureau de la coordination qui prend alors les décisions appropriées.

JdE : Des personnes ont été interpellées pour non respect de la procédure de recensement, quelles sont les mesures que la CEI a prises pour éviter les fraudes ?

R.V. : Lorsque la CEI recourt à la gendarmerie ou à la police, cela veut dire que tous les autres voies ont été épuisées. Il y a eu des cas de flagrant délit. La CEI a estimé qu'il fallait amener ces cas là devant les juridictions appropriées.

Propos recueillis par Simon-Pierre N'Douba

SE FAIRE RECENSER: UN ACTE CITOYEN PARFOIS DIFFICILE A ACCOMPLIR

La procédure de recensement a été facilitée par la CEI. Cependant, beaucoup d'électeurs potentiels ne savent pas qu'on peut s'inscrire sans carte nationale d'identité.

Selon l'article 27 du Code électoral, toute personne de nationalité centrafricaine âgée de 18 ans révolus, résidant dans une circonscription depuis 6 mois au moins, peut s'inscrire sur les listes électorales.

Les papiers à présenter

Avant l'inscription, cette personne doit présenter l'un des papiers suivants : la carte nationale d'identité, l'acte de naissance ou du jugement supplétif, le passeport, le livret militaire, le permis de conduire ou le livret de pension militaire ou civile.

Si l'on ne possède pas une de ces pièces, le témoignage écrit du chef de village ou du chef du quartier peut suffire s'il est contresigné par le président du bureau d'inscription, ce qui constitue une solution facile notamment pour les citoyens ayant perdu leurs pièces d'identité dans les déplacements dus aux événements politico-militaires.

L'absence de carte nationale d'identité

Toute personne doit se recenser dans sa circonscription électorale. Dans la plupart des communes dont nous avons contacté les agents recenseurs à Bangui et en province, les citoyens ne semblent pas être au courant de la possibilité de s'inscrire sans pièce d'identité. Ils considèrent donc qu'il ne leur est pas possible de s'inscrire, alors qu'un grand nombre d'inscriptions s'effectue sur témoignage du chef de village ou de



Un poste de recensement à Bangassou (M'Bomou) (source: www.radiondekeluka.org)

quartier sur base de pièces non officielles : cartes professionnelles, cartes d'étudiant ou encore cartes d'identité scolaire.

Une certaine marginalisation des femmes et des jeunes

Il est rare qu'une personne ne soit détentrice d'aucune pièce officielle ou non officielle. Les personnes interrogées dans les bureaux de recensement ont

remarqué que le plus souvent, les femmes et les jeunes ne possèdent pas de carte d'identité nationale. A Bangui, les habitants possèdent davantage leur carte d'identité que les habitants des zones rurales. Cela a une incidence sur la fluidité des opérations des de recensement.

Mermoz Kouzoukoa

Journaux participants:

L' Agora
Centrafrique Matin
Le Confident
Le Défi
Médias Plus

Rédaction:

Rédacteur en chef: Simon-Pierre N'Douba
Rédacteurs:
Jean-Bruno Gambi (l'Agora)
Mermoz Kouzoukoa (Centrafrique Matin)
Nicolas N'dagiyé (Le Confident)
Fridolin Ngoulou (Le Défi)
Cyrus Emmanuel Sandy (Médias Plus)

Maquette: Karim Bénard-Dendé

Expert international: Karim Bénard-Dendé

Ce journal a été réalisé avec la collaboration de la Maison de la Presse et des Journalistes (MPJ) et de l'Association des Radios Communautaires (ARC).

Retrouvez le Journal des Elections sur www.journal-des-elections.net

Imprimerie: Diversité Services, Bangui (République Centrafricaine)

De l'inscription à la liste électorale et aux cartes d'électeur: comment ça marche?

Les postes de recensement à Bangui et toute province ouvrent de 6h à 16h. Pour toute inscription, le commissaire vérifie l'authenticité de la pièce prévue par le Code électoral dans l'article 27.

Après l'inscription sur la liste, l'électeur se voit remettre un récépissé qui comporte un numéro d'inscription sur la liste électorale. « Cette étape permet de garantir à l'électeur la confection de sa carte définitive », a précisé Elvis Ngaibino, rapporteur général du poste 2 dans le 1^{er} arrondissement de Bangui.

Affichage des listes électorales

Cette opération précède l'affichage des listes provisoires lui-même suivi de la

confection des cartes définitives distribuées aux électeurs. A la clôture de la période d'inscription, il est dressé un procès-verbal. L'original du procès-verbal est annexé au registre électoral et conservé à la mairie dans chaque commune, à l'ambassade ou au consulat pour les Centrafricains vivant à l'étranger.

Les contentieux éventuels

En cas de contentieux, on peut saisir le tribunal de Grande instance dans un délai de 10 jours après le dépôt d'une requête auprès de la CEI.

Fridolin Ngoulou